

## Les biens de valeurs les bons réflexes contre le vol

- ✓ Photographiez les objets de valeur et notez leurs caractéristiques.

Ces informations seront très utiles pour les identifier en cas de vol.

## Évaluez votre vulnérabilité

Dans le cadre de ses missions, la Gendarmerie nationale est à votre service pour vous aidez à sécuriser le lieu de culte et ses dépendances.

Contactez la gendarmerie la plus proche.

**Un gendarme correspondant ou référent sûreté vous prodiguera des conseils personnalisés.**



## Le partenaire de votre sûreté



L'application des mesures énoncées ci-dessus contribue à la **diminution le risque**.

- ✓ Soyez **acteur de votre protection**.
- ✓ Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement anormal, **ne touchez à rien et contactez au plus vite les services de gendarmerie**.
- ✓ Ne négligez pas les tentatives et composez au plus vite le :



Référent Sûreté 71

Conseils pour prévenir  
les  
actes de délinquance

## Prévention des actes de malveillance

## Sécurisation des lieux de culte



## Soyez vigilants sur...

### Votre environnement

- > Signalez tous véhicules gênants, suspects, en stationnement interdit ou prolongé, aux accès, aux abords et au contact des façades.
- > Évitez autant que possible les situations génératrices d'attroupements et d'encombrements de la voie publique.

### Votre site

- > Assurez un éclairage de qualité de la façade et des accès tout en réduisant les visuels depuis l'extérieur vers les espaces intérieurs sensibles.
- > Renforcez et protégez la structure de la façade, des fenêtres et des portes : installation de barreaux, grilles intérieures, volets, systèmes anti-effraction et d'alarme anti-intrusion...
- > Protégez le site de toute intrusion depuis les immeubles mitoyens (toitures, façades, sous-sols).

### Les accès

- > Verrouillez en permanence les portes donnant sur l'extérieur.
- > Contrôlez les personnes et les véhicules sollicitant l'accès (visiteurs, livreurs, prestataires) avant leur entrée sur site.
- > Disposez d'un moyen d'alerte en cas d'agression (agents de sécurité avec moyens radios, bouton d'appel d'urgence...).
- > Vérifiez l'intérieur et le dessous des poubelles avant réintégration dans les locaux.

### Les locaux intérieurs

- > Mettez en place une protection par système d'alarme anti-intrusion avec transmission à distance des alertes.
- > Munissez les points d'accueil et les bureaux sensibles de boutons d'alertes silencieuses.
- > Verrouillez les locaux en l'absence de personnels.

### Votre organisation

- > Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement des équipements de sûreté et des moyens d'alerte.
- > Changez fréquemment les codes d'accès et d'alarme.
- > Procéder à une gestion des clés (ne pas cacher celles-ci sur le site).
- > Sensibilisez et formez les personnels aux consignes de sûreté.
- > Organisez régulièrement des rondes pour prévenir toute tentative d'effraction ou dégradation des lieux.
- > Rappelez les consignes écrites sur les mesures à observer en cas d'alerte à la bombe, de découverte d'un objet ou véhicule suspect et de traitement des plis et colis suspects.
- > Procédez à l'échange de coordonnées, avec mise à jour périodique, entre les responsables du site, les services de secours et les forces de l'ordre.
- > Stocker hors site et en sécurité un double des clefs, badges, codes d'accès aux alarmes ainsi que les plans des lieux en cas d'intervention nécessaire des forces de sécurité.

- > Élaborer les procédures de sûreté relatives notamment :

- aux moyens d'alerte interne à utiliser par les acteurs en cas d'urgence ;
- au signalement des attitudes, tenues ou objets suspects.

### À quoi faire attention ?

- ✓ Attitudes laissant supposer un repérage (curiosité inhabituelle relative aux mesures de sécurité ou à l'organisation de l'établissement, prise de photo ou de vidéo concernant le matériel de protection...).
- ✓ Tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison (par exemple manteau en période de forte chaleur pouvant dissimuler une arme longue, personne très nerveuse lors d'un événement festif ou d'une période de recueillement, personne marquant un intérêt inhabituel à l'événement ou au bâtiment...).
- ✓ Objets abandonnés ou suspects aux abords ou à l'intérieur de l'édifice (vêtements, sacs).
- ✓ Véhicule stationné à proximité du bâtiment sur un emplacement inapproprié.
- ✓ Etc...